

PORTO-NOVO, le 9 DECEMBRE 1961.-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 61- 414 /PR.MCET

portant désignation des Membres et nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Dahoméenne d'Hôtellerie
(S O D A H O)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 50-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 61-394/PR du 5 Décembre 1961 portant approbation des Statuts de la Société d'Etat dite Société Dahoméenne d'Hôtellerie (S O D A H O)-

Le Conseil des Ministres entendu ;

ÉCRÊTE :

ARTICLE 1er.- Sont désignés en qualité de Membres du Conseil d'Administration de la Société Dahoméenne d'Hôtellerie dite "S O D A H O " :

- au titre de la Vice-Présidence chargé du Développement et du Plan : Mr. BABA MOUSSA Abou -
- au titre du Ministère de la Justice et de la Législation : Mr. GBENOU Grégoire -
- au titre du Ministère des Finances et du Budget : Mr. de CAMPOS Marie-José.
- au titre du Ministère du Commerce, de l'Economie et du Tourisme : Mr. AGOSSA Antoine.
- au titre du Ministère des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications : Mr. AHOUANOGBO Salomon.
- au titre du Ministère de la Fonction Publique et du Travail : Mr. ODON Hounkarin.
- au titre de la Banque de Développement : Mr. MOUDACHIROU Marouf.
- au titre de la S O D E R D A : Mr. ASSAH Eugène.

...../...

ARTICLE 2.- Mr. AHOUANOGBO Salomon est nommé Président du Conseil d'Administration de ladite Société.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Hubert MAGA

AMPLIATIONS :

- P.R. 15
- S.G.G. 4
- MINISTRES 13
- M.F.B. 5
- M.C. .T. 10
- INTERESSES 8
- J.O.R.D. 1